

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 13/10/2016

L'an deux mille seize, le jeudi treize octobre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de MAURESSAC se réunissent sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux:

1. **Wilfrid PASQUET**
2. **Jean-Jacques COUZIER**
3. **Franck LOUPIAS**
4. **Jean-Luc PHARAMOND**
5. **Damien ROYO**
6. **Stephanie ORIOLA**

Excusés : Jean-Michel BUISINE, Joël SACILOTTO

La séance commence par l'approbation du procès-verbal du conseil municipal du huit septembre deux mille seize.

Le conseil municipal nomme le secrétaire de séance : Stéphanie ORIOLA

■ **Information sur les travaux concernant le battant du clocher**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite annuelle de maintenance de la société « Bodet Campanaire », il y a lieu de prévoir le remplacement du battant de la cloche n°1 de l'église afin de pérenniser son fonctionnement.

Monsieur le Maire a contacté le technicien afin de préciser la date de l'intervention selon l'urgence.

■ **Information sur le choix des entreprises pour le chauffage et l'isolation de la salle des fêtes :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de choisir les entreprises qui effectueront l'installation du chauffage et les travaux d'isolation de la salle des fêtes. Il présente deux devis pour le lot chauffage et trois devis pour l'isolation extérieure.

- Lot Chauffage : SARL AVF ENERGIES pour un montant de 10 968€ HT
SARL ACTION CLIM pour un montant de 9 570€ HT

- Lot Isolation Extérieure :

SAS GAYRAL ISOLATION pour un montant de	12 113.85€ HT
SOL FACADE pour un montant de	19 148.44€ HT
TRADI-FACADE pour un montant de	15 111.17€ HT

Un dossier de demande de subvention sera adressé au Conseil Départemental et au Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, de choisir l'entreprise SARL ACTION CLIM pour le lot chauffage et l'entreprise SAS GAYRAL ISOLATION pour le lot isolation extérieure de la salle des fêtes, et donne pouvoir à M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires afférentes à cette affaire.

■ **Délibération : Décision Modificative**

Il convient d'effectuer un virement de crédit afin de clôturer le Pool Routier 2009.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents, décide d'opérer la modification budgétaire suivante :

ARTICLE	INVESTISSEMENT	MONTANT
	DEPENSES	
238	Avance/ cde immo. corporelle	+5 206.15€
020	Dépenses imprévues	-1 806.15€
168758	Autres dettes autres groupements	- 3 400.00€

■ **Information : Pose de gouttières toiture Salle des Fêtes**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de poser une gouttière à la toiture de la Salle des Fêtes. Ces travaux seront réalisés par l'employé communal. Approbation à l'unanimité des membres présents.

■ **Délibération : Plan de Soutien Régional Rénovation Energétique**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter la Région afin d'obtenir une subvention dans le cadre du Plan de Soutien Régional Rénovation Energétique concernant les travaux de chauffage et d'isolation extérieure de la Salle des Fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la demande de subvention, et donne pouvoir à M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires afférentes à cette affaire.

■ **Délibération : Remboursement des Frais d'Electricité (Fêtes de Fin d'année)**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que dans le cadre des Festivités de fin d'année, la pose d'un compteur est nécessaire sur le site de « La Forêt Enchantée » afin de fournir un débit électrique suffisant.

Comme chaque année, l'Association des Festivités de Mauressac propose de prendre en charge le montant de la facture des frais d'Electricité de cette période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents, la proposition de l'Association des Festivités.

■ **Délibération : Convention de Participation en Prévoyance (CDG31)**

Monsieur le Maire rappelle aux membres que par délibération en date du 21 avril 2016, le Conseil Municipal avait mandaté le Centre de Gestion de la Haute-Garonne afin de mener une mise en concurrence en vue de l'obtention d'une Convention de Participation Couvrant le Risque Prévoyance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents l'adhésion au service de Convention de Participation en Prévoyance du CDG 31.

■ **Questions diverses :**

Comptes rendus des différents Syndicats et des réunions de la Communauté de Communes.

La séance est levée à 22h30

Wilfrid PASQUET	Jean-Jacques COUZIER	Franck LOUPIAS	Jean-Michel BUISINE
			Excusé
Damien ROYO	Joël SACILOTTO	Jean-Luc PHARAMOND	Stéphanie ORIOLA
	Excusé		